



ACHATS RESPONSABLES

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE



AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des Plans et programmes locaux de prévention des déchets, puis dans des programmes «Territoire zéro déchet zéro gaspillage». Elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P® et les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction de fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement.

Ces synthèses permettent un **accès facilité à un panel** (non exhaustif) de **retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- Une **description** rapide et hiérarchisée des **approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.
- La **présentation synthétique d'une sélection de fiches « action-résultat »** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, une **liste de ressources complémentaires et de fiches « opérations exemplaires »** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Jerry SCHMIDT
ADEME, Service des Politiques territoriales

Suivi communication : Agnès HEYBERGER, ADEME,
Service Mobilisation des Professionnels

Rédaction :

LM Environnement : Lydia MORLOT

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :

Solenn LEGENDRE

Nicolas NOYON

Nolwenn TOUBOULIC

Véronique MARIE

Jerry SCHMIDT

Au référent technique ADEME de la thématique :

Dominique VEUILLET, service Consommation et prévention.

Crédits photos : Romolo Tavani/Getty Images/iStockphoto

Création graphique initiale : www.agencemars.com

Brochure réf. 010963

EAN numérique : 9791029714085

Dépôt légal : © ADEME Éditions, août 2019

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



SOMMAIRE

1. Enjeux.....	4
1.1. Qu'est-ce qu'un achat responsable ?	4
1.2. Achats responsables, consommation responsable.....	4
1.3. Pourquoi agir ?	5
2. Commande publique et achat privé	7
2.1. La commande publique.....	7
2.2. L'achat privé.....	7
3. Les actions menées dans les territoires.....	8
3.1. Achats publics	8
3.1.1.Sensibiliser les acheteurs publics	9
3.1.2.Agir sur l'emploi et l'environnement local.....	10
3.1.3.Favoriser un approvisionnement responsable	11
3.1.4.Fourniture d'énergie	12
3.2. Achats responsables des entreprises.....	13
4. Formation des acteurs.....	16
5. Reproductibilité des actions	16
6. Pour aller plus loin, L'ADEME vous propose.....	17
7. Fiches opérations exemplaires.....	17

1. ENJEUX

Au travers des alertes sur l'épuisement des ressources, les pollutions, les atteintes à la santé et à la biodiversité, le changement climatique et les conditions de vie et de travail de nombreuses populations, il y a désormais une prise de conscience généralisée du fait que nos modes de consommation ont un impact direct sur la dégradation de la planète et de nos conditions de vie.

Si la législation sur la protection sociale et environnementale a progressé dans les pays développés, elle se heurte à des intérêts économiques et reste difficile à harmoniser au niveau européen et à généraliser au niveau mondial.

Dans ce cadre, les choix opérés par les acheteurs, qu'il s'agisse des ménages, de la commande publique ou des entreprises, offrent une possibilité d'action puissante : en favorisant l'achat des produits à impact réduit sur l'environnement ou la santé, l'acheteur envoie un signal au marché et pousse les producteurs à améliorer la qualité environnementale de leurs produits et services, afin de conserver ou gagner des parts de marchés. Offre et demande doivent ainsi évoluer conjointement pour une meilleure prise en compte du développement durable.

On parlera plutôt de consommation responsable pour les ménages dans leurs achats du quotidien (une [synthèse « Écoconsommation »](#) décrit les actions des collectivités pour favoriser son développement). Pour les entreprises et les acheteurs publics, on parle d'achats responsables, objet de cette synthèse thématique.

1.1. Qu'est-ce qu'un achat responsable ?

C'est acheter en tenant compte, à chaque étape du cycle de vie d'un produit ou d'une prestation, des impacts économiques, environnementaux et sociaux qui sont générés.

Selon l'ObsAR (Observatoire des achats responsables), un achat responsable peut se définir comme « tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties

prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. Dans ce cadre, l'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité au sens large et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein de la chaîne de valeur».

Une norme internationale « Achats responsables » (ISO 20400) a été publiée en 2017. Elle formalise la définition des achats responsables comme suit : « Un achat responsable est un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possibles sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs ».

Le volet social vise à intégrer des clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, s'orienter vers des produits issus du commerce équitable, prendre en compte l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations, le recours au service de l'emploi pénitentiaire, etc.

L'achat responsable peut ainsi participer à des démarches de gestion des risques, de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), d'écoconception, d'innovation.

Enfin, la fonction achats, à l'interface entre l'interne et l'externe, a tout son rôle à jouer au sein d'un territoire par son impact sur l'activité économique, le dialogue à instaurer avec les différents acteurs, et œuvrer ainsi au déploiement de l'économie circulaire et de la transition écologique.

1.2. Achats responsables, consommation responsable

L'achat responsable s'inscrit nécessairement dans une démarche qui intègre l'amont de l'achat, étape où l'on questionne à nouveau son besoin. Que ce soit un particulier, une collectivité, une entreprise, le fait d'exprimer son besoin ouvre le champ des possibles pour le satisfaire : achat ou pas, location, économie de

la fonctionnalité, réflexion sur le juste besoin (éviter le surdimensionnement, la sur-qualité...), sur la phase d'utilisation (produits à faible consommation d'énergie, pas de gaspillage de denrées ou fournitures, utilisation correcte des produits, entretien et réparation) et jusqu'à sa fin de vie (réemploi, réutilisation, démantèlement, recyclage).

Il convient également de raisonner en coût du cycle de vie, et d'appréhender avant son achat, tous les coûts en prenant en compte le coût d'achat, d'utilisation, et de fin de vie. Optimiser tous ces aspects peut permettre de réels gains économiques.

1.3. Pourquoi agir ?

Au-delà de l'engagement pour la préservation de l'environnement ou l'amélioration des politiques sociales, les achats responsables ont un intérêt pour les acteurs concernés :

Pour les acteurs publics, ils permettent d'assumer pleinement leurs responsabilités économiques, sociales et environnementales. Ils apportent également des gains aux structures qui les développent.

- **Financiers** : en promouvant des dépenses de qualité, dont l'équilibre économique intègre l'ensemble des coûts prévisibles à moyen et à long termes (coût global), la politique d'achats responsables contribue à lutter contre le gaspillage des ressources et réduit de façon significative les factures.
- **Économiques** : les commandes importantes générées par les achats publics permettent de soutenir l'innovation et le développement

économique local et national (la commande publique, c'est environ 10 % du PIB et 200 milliards d'euros).

- **Cohérence et crédibilité de l'action publique** : une politique d'achats responsables est une mise en œuvre concrète de la volonté des acteurs d'agir en faveur de l'environnement et du social. C'est une démarche participant à l'exemplarité des services publics, qui peut être mise en valeur dans une communication tant interne qu'externe.

Pour les entreprises, la mise en œuvre des achats responsables est un projet fédérateur qui peut être source de bénéfices multiples, comme :

- la maîtrise des coûts ;
- la maîtrise des risques (environnementaux, sociaux, économiques) ;
- un avantage concurrentiel ;
- l'amélioration de l'image auprès des partenaires et des clients ;
- un vecteur d'innovation et de création de valeurs (synergies avec les fournisseurs, les prestataires et le tissu économique local).

Consulter [la brochure de sensibilisation](#) pour plus de détails (extrait de la Boîte à outils Achats responsables).

C'est un volet clé de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Les achats responsables en chiffres

Achats publics :

- **Le plan national d'actions pour des achats publics durables** fixe les objectifs suivants d'ici 2020 :

- 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale,
- 25 % des marchés publics doivent avoir une disposition sociale.

Selon l'Observatoire économique de la commande publique (OECPC) :

- En 2016, 12,4 % des marchés de l'État et 20,8 % des marchés des collectivités contiennent une clause de performance environnementale et 9,3 % des marchés de l'État et 22,4 % des marchés des collectivités comportent une clause sociale ;
- Les acteurs publics dont le volume financier d'achat dépasse 100 millions d'euros ont l'obligation, depuis 2015, de mettre en place des SPASER (schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables). Cela concerne 160 acteurs, essentiellement des collectivités territoriales. En 2018, 3 à 7 % s'y étaient conformés mais d'autres ont engagé le processus.
- Achats des entreprises : deux études de l'ADEME ont exploré les bénéfices des achats responsables en entreprises. Des éléments quantifiés figurent sur des fiches recto verso pour 19 entreprises dans l'étude de 2016, et 16 PME dans l'étude de 2019.



2. COMMANDE PUBLIQUE ET ACHAT PRIVÉ

Si la logique est la même pour les acheteurs publics et privés, les premiers doivent respecter le code des Marchés publics. Celui-ci a donc dû évoluer pour permettre d'intégrer des critères correspondant aux enjeux sociaux et environnementaux.

2.1. La commande publique

La commande publique, 200 milliards d'euros, environ 10 % du PIB français, est un levier d'actions reconnu par les pouvoirs publics. **Les nouvelles directives européennes de 2014 sur les marchés publics**, transposées depuis en France, ont renforcé l'intégration de l'environnement, par le biais notamment de la prise en compte du cycle de vie des produits et services et du coût du cycle de vie.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 prévoit que *"la commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire"*.

Le plan national d'actions pour des achats publics durables fixe quant à lui les objectifs suivants d'ici 2020 :

- 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale
- 25 % des marchés publics doivent avoir une disposition sociale.

Par le biais de ces textes, de nouvelles obligations sont fixées à l'État, aux collectivités territoriales pour les nouvelles constructions, les flottes de véhicules, la consommation de ressources...

Au niveau national, la direction des Achats de l'État (DAE) a structuré la politique interministérielle des achats, elle œuvre à la professionnalisation de la fonction achat dans les services de l'État et ses établissements publics, et sensibilise aux enjeux de la commande publique.

Sur le terrain, des réseaux « Commande publique et développement durable » se sont créés, afin d'aider les acheteurs à rédiger de nouvelles clauses environnementales et sociales, tout en répondant

aux exigences du code des Marchés publics. On en trouvera la liste sur le site ministériel « [Achats publics durables](#) ». Ces réseaux sont fédérés dans un Inter-réseaux national « Commande publique et développement durable » animé par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il met notamment à disposition des acheteurs publics une plateforme d'échanges « RAPIDD », qui diffuse une veille sur l'actualité du sujet.

2.2. L'achat privé

Le poids des achats représente en moyenne **50 % du chiffre d'affaires** d'une entreprise. Ils constituent un axe important d'amélioration de sa performance économique. L'entreprise peut décliner les achats responsables directement dans sa fonction achats ou, mieux, l'inscrire dans **une démarche plus globale de politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**.

La RSE est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans les interactions avec leurs parties prenantes.

Au niveau international, les règles d'une démarche d'achats responsables s'intègrent dans les préconisations plus générales de la [norme ISO 26000](#) relative aux principes de la responsabilité sociétale des organisations et des entreprises. Publiée en 2017, la [norme ISO 20400](#) a pour objet de s'attacher plus spécifiquement aux processus d'achats responsables. Guide méthodologique complet, elle détaille les lignes directrices pour la mise en place des achats responsables au sein d'une organisation.

L'ADEME a conduit deux études sur les achats privés. La première publiée en 2016 a mis en valeur les bénéfices à la clé d'une telle démarche dans des entreprises à la politique achats responsables

mature (19 fiches retours d'expériences) ; dans la seconde publiée en 2019, l'objectif a été d'accompagner des PME novices en la matière dans l'appropriation et la mise en œuvre de la démarche et en tirer des enseignements (16 fiches retours d'expériences).

Elles montrent que les achats responsables, en ouvrant le champ des possibles pour répondre à un besoin, participent à des démarches variées d'écoconception, de RSE, d'innovation...

3. LES ACTIONS MENÉES DANS LES TERRITOIRES

3.1. Achats publics

Les achats publics responsables sont un levier majeur pour la généralisation de la transition énergétique et écologique. Ils sont vecteurs d'actions concrètes et d'exemplarité pour impulser l'action et le développement des autres acteurs dans les territoires, en particulier les PME et le tissu économique local, et favoriser l'évolution des pratiques vers l'économie circulaire.

La plupart des fiches présentées dans cette partie dédiée aux retours d'expériences sont issues des actions des réseaux régionaux « commande publique et développement durable » cités plus haut.

Réseaux « Commande publique et développement durable »



3.1.1. Sensibiliser les acheteurs publics

Si certaines collectivités prennent l'initiative des achats responsables, par exemple dans le cadre de l'éco-exemplarité des programmes de prévention des déchets, ou d'une sensibilité accrue sur certaines filières (par exemple les bois tropicaux issus de forêts non durables), beaucoup d'entre elles peuvent se sentir dépassées par l'enjeu et la variété des types de produits à considérer. La sensibilisation aux achats responsables est donc une nécessité au sein des collectivités membres des réseaux, de même que l'accompagnement à la rédaction sur les futurs marchés publics.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU POUR ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Sensibilisation et accompagnement pour développer les achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine

L'Association Aquitaine des Achats publics responsables réunit plus de 40 structures, organise des journées techniques, des formations et des ateliers thématiques pour les accompagner dans la mise en œuvre d'achats plus responsables sur les plans sociaux et environnementaux

Le réseau lancé en 2006 avec le soutien de l'ADEME et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, l'Association Aquitaine des Achats publics responsables (3AR) a été officiellement créé en 2012 pour aider tous les acteurs publics (collectivités locales, établissements hospitaliers et médico-sociaux, établissements d'enseignement, bailleurs sociaux, services de l'État, etc.) à intégrer davantage de critères sociaux et environnementaux dans leurs commandes. Le réseau 3AR compte en 2018 une



quarantaine de structures membres, dont les 5 plus gros donneurs d'ordre, représentant un volume d'achat supérieur à 1 milliard d'euros par an. Ce réseau réalise des outils d'accompagnement et organise régulièrement à l'attention de ses membres, des journées techniques, des ateliers thématiques et des séminaires de formation.

- En moyenne, l'association organise chaque année : 2 à 3 journées techniques régionales, soit 180 personnes formées ;
- 3 à 8 ateliers mobilisant une quarantaine de personnes ;
- 8 à 12 jours de formation (2 formations généralistes et 6 à 10 formations spécialisées pour un total de 150 personnes formées).

3.1.2. Agir sur l'emploi et l'environnement local

Certains marchés ont l'avantage d'avoir un impact direct sur l'emploi local et de permettre de conforter des politiques sociales, comme l'insertion professionnelle.

CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS DE CONSTRUCTION

Intégration de la clause sociale dans les marchés de construction et de bâti (29)

Les travaux du réseau Grand Ouest de la commande publique et du développement durable (RESECO) sur l'intégration du développement durable dans les achats de construction et de rénovation à Angoulême, le 6 février 2014, a permis de montrer que la réussite d'une clause sociale dépend de la bonne définition des besoins du donneur d'ordres, des objectifs visés et des résultats attendus sur le territoire.

Certaines collectivités, comme le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (ex Poitou-Charentes), étudient la possibilité de systématiser l'intégration de clauses sociales

dans leurs marchés de travaux, quels qu'ils soient, sauf lorsqu'il s'agit de technicité particulière telle que le désamiantage. Les heures d'insertion sont positionnées sur des lots bien identifiés pouvant être réalisées par du personnel ayant une faible qualification et en mobilisant les organismes chargés du suivi des personnes concernées. Ces organismes mettent alors en place des formations, ce qui a pour effet de rendre accessibles des postes plus qualifiés au public concerné par les clauses sociales.

Exemple à la métropole de Brest :

- La part des marchés publics locaux comprenant une clause sociale est passée de 6,4 % en 2011 à 7,3 % en 2012 (elle est de 4,3% pour l'ensemble des marchés publics).
- 76 % des heures d'insertion réalisées en 2012 ont concerné les marchés de travaux.
- À l'échelle du territoire de Brest, 459 000 heures d'insertion ont été réalisées entre 2006 et 2012, dont 253 000 heures par la Métropole et la Ville de Brest. En 2011, elles ont culminé à 127 000 heures lors de l'achèvement du chantier du tramway

CLAUSES POUR FAVORISER LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.

Amélioration de la qualité de l'eau en utilisant le levier des achats responsables

La Ville de Rennes et la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont lancé un marché public portant sur des denrées alimentaires en imposant une production locale et biologique qui respecte et protège la ressource en eau.

La commande publique est utilisée de manière stratégique pour contribuer à restaurer la qualité de l'eau du bassin versant alimentant la ville de Rennes et Rennes métropole. Ce marché expérimental permet de donner un signal fort aux exploitants agricoles situés sur ce bassin versant.

En s'inspirant de la logique des marchés d'insertion, la Ville de Rennes et la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont lancé un marché public de prestation de services dont l'objet est la protection des ressources en eau du bassin rennais avec comme support l'achat de denrées alimentaires. Il concerne la fourniture de denrées alimentaires aux établissements scolaires, aux restaurants administratifs de la Ville de Rennes et à des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Centre communal d'action sociale (CCAS). Le but est de promouvoir une agriculture locale et performante afin de protéger l'eau des bassins versants qui alimentent le bassin rennais.

- La part des produits biologiques dans les menus des cantines est passée de 7 % en 2014 à 13 % en 2015.

3.1.3. Favoriser un approvisionnement responsable

Les médias se font largement l'écho de filières particulièrement destructrices de l'environnement, génératrices de gaz à effet de serre, ou avec des conditions de travail indignes. Les acheteurs publics peuvent intégrer dans leurs appels d'offres des clauses qui permettent d'éviter d'avoir recours à ces fournitures.

S'ASSURER DE LA PROVENANCE DES APPROVISIONNEMENTS DE BOIS

[Approvisionnement responsable en articles de bois de construction par la Ville de Cognac \(16\)](#)

La Ville de Cognac a modifié ses cahiers des charges pour acheter du mobilier urbain en bois. Elle exige désormais des labels garantissant des bois issus d'une gestion durable des forêts tout en favorisant le recours à des bois locaux au lieu de bois exotiques.

Lors d'un premier marché, la collectivité s'est rendue compte que le bois fourni n'était pas certifié. Elle a alors engagé une démarche pour connaître la provenance des bois, et a exigé des labels lors de la deuxième tranche de fourniture. Elle a ensuite amélioré sa démarche en créant un cahier des charges plus restrictif en intégrant des labels et des prescriptions environnementales. Constitué de 3 lots (bois de construction, contreplaqués, cloisons et blocs de portes), le marché a été attribué par délibération du conseil municipal de Cognac le 16 décembre 2010 à un distributeur grossiste de bois local. L'allotissement pratiqué a permis d'obtenir une réponse précise au marché avec une plus-value environnementale et financière intéressante :

- Tous les produits achetés sont qualifiés PEFC, les colles répondent aux normes d'émission des formaldéhydes de la classe E1 et les bois de charpente ne sont pas traités par des métaux lourds.
- Le montant global a baissé de 5 % et le distributeur grossiste a dû faire évoluer son panel de fournisseurs et s'ouvrir à de nouvelles PME pour pouvoir répondre à la consultation.

Le marché a été renouvelé en 2014, avec une notation affinée par famille de produits et par fournisseur (60 % de la note attribuée au prix, 40% à la valeur technique). La Ville de Cognac a alors exigé la certification californienne « Carb Ulef » (seuil inférieur à 0,04 ppm) sur les bois Okoumés, et « Carb Phase 2 » (seuil inférieur à 0,05 ppm) pour les peupliers, qui constituent des exigences plus fortes que la norme européenne E1 (seuil inférieur à 0,16 ppm).

- Un nouveau gain financier de 2,5 % sur le montant global du marché a été observé.
- Les exigences obtenues sont entrées dans le règlement de la commande publique de la Ville de Cognac et concernent désormais tous les achats et travaux où le bois est utilisé : mobiliers, constructions, fournitures papiers cartons, imprimeries, etc. Ce modèle peut être aisément repris par d'autres collectivités.



CLAUSES ENVIRONNEMENTALES POUR LA FOURNITURE EN TEXTILE.

Achat responsable de fournitures textiles en coton pour des collectivités locales du Grand Ouest

Brest Métropole, la communauté urbaine du Mans et la Ville du Mans ont intégré des clauses environnementales dans leurs marchés publics de fournitures textiles en coton.

La filière textile est l'une des plus complexes car les étapes et les intermédiaires entre le producteur de la matière première et le distributeur du produit fini sont nombreux. L'acheteur peut toutefois agir sur des critères de développement durable (sociaux, équitables, environnementaux) pour rendre son achat écoresponsable. C'est dans cette perspective que Brest Métropole, la communauté urbaine du Mans et la Ville du Mans ont engagé des actions intégrant des considérations environnementales et sociales dans leurs commandes de fournitures textiles en coton. Pour cela, l'acheteur doit entamer une réflexion sur les principaux enjeux de cette filière : production de la matière première, entretien et fin de vie du produit.

- En 2010, Brest Métropole s'est engagé pour favoriser le développement durable dans son marché «Location et entretien de vêtements de travail, bobines essuie mains, textiles hautes salissures et divers articles». La collectivité a ensuite intégré le **commerce équitable comme spécification technique** lors du renouvellement du marché de location et d'entretien de vêtement de travail en 2014.
- Le Mans Métropole et la Ville du Mans ont, quant à eux, décidé d'agir sur la fin de vie du vêtement. Les tenues usagées étaient incinérées. En 2008, une réflexion a été menée sur une éventuelle **seconde vie** et la **solution du recyclage a été retenue**.

Le site du programme Fibre Citoyenne®
www.fibrecitoyenne.org

3.1.4. Fourniture d'énergie

Le besoin d'énergie est universel pour toutes les activités et sur tous les territoires. En complément des grands distributeurs d'énergie centralisée qui alimentent l'ensemble du pays, les collectivités ont les moyens, via leurs marchés, de diversifier les moyens de production et de « relocaliser » une part de leur demande. Elles peuvent aussi agir auprès des ménages en les sensibilisant à la sobriété énergétique et aux bonnes pratiques.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développement des énergies renouvelables grâce à un groupement d'achat public d'électricité

Deux leviers peuvent être activés pour contribuer au développement des énergies renouvelables (ENR) et répondre aux objectifs européens de la France (23 % d'ENR en 2020) : la production d'ENR localement d'une part ; l'achat d'ENR d'autre part. De plus, face aux fortes restrictions budgétaires, les charges de fonctionnement liées aux dépenses d'énergie peuvent représenter un réel gisement d'économie.

Nantes Métropole (24 communes, 600 000 habitants) a lancé en 2015 un marché groupé d'achat d'électricité (accord cadre) concernant l'approvisionnement en électricité de ses bâtiments et de ceux de ses communes membres. Il a permis aux petites communes de bénéficier d'une force de négociation importante vis à vis des fournisseurs d'énergie.

30 collectivités et organismes ont adhéré au groupement d'achat public organisé par Nantes Métropole pour approvisionner leurs bâtiments en énergie d'origine renouvelable.

- Cela représente une consommation totale de 160 GWh par an.
- Le surcoût moyen de 10 à 15 % des ENR par rapport aux tarifs réglementés de vente doit inciter le donneur d'ordre à maîtriser l'énergie, voire à favoriser la production et l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque, solaire thermique, etc., en menant une réflexion plus globale à l'échelle du territoire.

INFORMER LE PUBLIC POUR LIMITER LA POLLUTION PAR LE CHAUFFAGE AU BOIS

De quel bois je me chauffe ?

La Normandie, comme d'autres régions verdoyantes et industrielles, dispose d'un capital biomasse pour lequel l'impact pollution du chauffage individuel est pris très au sérieux par le PPA-76 (Plan de protection de l'atmosphère). La plaquette "Bien se chauffer en limitant les émissions de polluants" informe les particuliers sur les éléments de décisions qui doivent précéder ou stimuler l'achat du foyer performant (cheminée). Elle explique en toute simplicité les démarches d'utilisations (stockage, entretien, allumage...) qui permettront d'obtenir le meilleur rendement donc la moindre pollution.

De nombreuses informations, plus techniques, ont été reliées à 2 autres plaquettes ADEME pour ne retenir que l'essentiel : inciter le particulier à bien s'équiper et utiliser son chauffage bois.

RÉSEAU DE CHALEUR ET RÉCUPÉRATION DE CHALEUR INDUSTRIELLE.

Réseau de chaleur et de froid des Grisettes à Montpellier (34)

De nombreux quartiers de la ville sont desservis par 10 centrales de production de chaleur et de froid initialement alimentées par des énergies fossiles (gaz, charbon, fuel domestique). Depuis

2007, le Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid s'oriente vers les énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie, électricité verte) et de récupération (valorisation des déchets, chaleur des installations industrielles).

- Avec un taux d'énergie renouvelable de 70 % en 2017, le réseau urbain est devenu un atout majeur pour la transition énergétique de son territoire.

2 exemples d'évolution de ce réseau :

Création du réseau de chaleur et de la tri-génération bois du quartier Port Marianne à Montpellier (34) par la SERM. Elle produit trois énergies :

- de l'eau chaude distribuée par le réseau de chaleur aux abonnés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ;
- de l'électricité autoconsommée pour les besoins de la centrale, et vendue à Enercoop, fournisseur indépendant d'énergies renouvelables (revente sans tarif d'achat) ;
- du froid décentralisé produit par des machines à absorption à eau installées dans les immeubles (production de froid avec du chaud).

Le réseau de chaleur a accompagné le développement de l'écoquartier des Grisettes en l'alimentant avec une énergie fortement renouvelable et d'un coût d'installation et d'exploitation très compétitif.

Le réseau de chaleur est plébiscité par les promoteurs pour sa simplicité de mise en œuvre et ses atouts pour le respect de la RT 2012.

3.2. Achats responsables des entreprises

Les achats responsables en entreprises peuvent avoir des objectifs très divers. Les « exemples ci-dessous décrivent une action menée en interne, une action menée en synergie via une association

d'entreprises, et une action à destination du monde agricole anticipant le changement climatique.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Achats responsables chez De Dietrich Process Systems à Zinswiller (67)

La société De Dietrich a instauré une politique d'achats responsables. Les acheteurs ont suivi une formation spécifique qui a permis de créer une charte fournisseurs et une charte acheteurs. Des actions ont été menées sur 4 familles d'achats : les fournitures de bureaux, les copieurs, les équipements de protections individuels et les fournitures industrielles.

- 60,5 tonnes de CO₂ sont évitées par an par la réduction du nombre de livraisons et la baisse de la consommation électrique des équipements.
- Des gains de productivité grâce à la diminution du nombre de commandes et factures à traiter (près de 3 000).
- Après rationalisation des stocks fournitures de bureau, contrôle de la distribution et centralisation des commandes via un site Internet sécurisé, le nombre de références a baissé de 40 %, la consommation de 25 % et le prix d'achat de 60 %. Le nombre de copieurs a été réduit (7 appareils en moins) et de nouveaux équipements moins énergivores ont été installés.
- La consommation électrique a baissé de 60 %, le volume de papier de 30 % et le coût de 50 %.

SYNERGIE INTER-ENTREPRISES : GESTION DES FLUX ET ACHATS GROUPÉS

Zone d'intégration des réseaux intelligents à l'écoparc de Blanquefort (33)

Bordeaux Technowest est une association dédiée à l'accompagnement de projets technologiques

innovants qui intervient dans 9 communes de la métropole bordelaise. Elle anime notamment deux centres de services : «Aéroparc», basé à Mérignac, qui est spécialisé dans les secteurs de l'aéronautique, de l'espace et de la défense ; «Ecoparc», basé à Blanquefort, qui est spécialisé dans les écotechnologies. Elle a lancé dans Ecoparc un projet utilisant les réseaux intelligents pour mieux gérer les flux d'énergie, d'eau, de déchets et de transports.

- 24 entreprises engagées dans la phase de diagnostic qui a permis de dégager plusieurs axes d'action, concernant les achats groupés, la réutilisation de l'eau industrielle, l'enlèvement des déchets dangereux, la mutualisation de la prestation sécurité incendie et un plan de déplacement inter-entreprises (transport en commun et co-voiturage).
- 43 entreprises engagées dans la phase de déploiement, représentant 90 % des flux.
- Réduction de 20 % de la facture énergétique grâce à un achat groupé d'électricité pour 15 entreprises.

SECTEUR AGRICOLE : ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'ACHAT DE SEMENCES ADAPTÉES.

Concevoir des prairies multi-espèces résistantes à la sécheresse, productives et pérennes (69)

Le climat méditerranéen s'est étendu de 5 kilomètres par an au nord depuis les années 1980. Avec le changement climatique, ces tendances vont s'accroître.

Dans ce contexte, les départements de la Drôme et de l'Ardèche sont régulièrement soumis aux sécheresses de fin de printemps et d'été.

Les espèces prairiales adaptées au climat tempéré souffrent. Face à ce constat, des réflexions sont conduites depuis 2007 concernant le choix des graminées et légumineuses qui peuvent constituer des

mélanges prairiaux adaptés au réchauffement en cours et à la variabilité climatique.

Dans le cadre de la recherche d'autonomie alimentaire des élevages, l'enjeu est donc de répondre au besoin des éleveurs de disposer de mélanges résistant mieux aux stress hydriques estivaux afin de sécuriser leur bilan fourrager et limiter les achats extérieurs qui pénalisent les résultats économiques des élevages

- La synergie d'actions d'expérimentation, de sensibilisation et d'accompagnement

individuel a permis d'avoir un réel impact sur les élevages drômois : ceux qui se sont engagés dans la diversification des assolements résistent mieux aux aléas climatiques et aussi aux aléas économiques.

4. FORMATION DES ACTEURS

L'Institut de formation de l'environnement (Ifore) dispense des formations aux agents du ministère chargé de l'environnement. Un module achats responsables est proposé, se renseigner sur les possibilités d'y accéder :

<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr/>

Le Centre national de la fonction publique territoriale, selon les régions, est plus ou moins investi sur le sujet : <http://www.cnfpt.fr/>

Les réseaux territoriaux « Commande publique et développement durable » organisent pour certains

des stages de sensibilisation, de formation. C'est le cas notamment du RESECO en Grand Ouest :

<http://www.reseaugrandouest.fr/Formation-aux-achats-responsables>

et du réseau aquitain 3AR :

<http://www.achatsresponsables-aquitaine.fr/actions/nos-formations>

5. REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

La démarche pour les achats responsables est en développement constant, même si elle est encore insuffisamment mise en œuvre comme le montre l'étude du Conseil économique social et environnemental (CESE) sur les marchés publics. Sur ce secteur notamment, les cahiers des charges élaborés par une collectivité peuvent être partagés avec d'autres. C'est notamment l'intérêt des réseaux régionaux de mutualiser les recherches sur les critères pertinents à insérer pour les diverses fournitures, marchés de travaux et de prestations, afin de permettre à leurs collectivités membres d'utiliser des clauses adaptées, d'organiser les échanges entre pairs, le dialogue avec les fabricants et fournisseurs, et de progresser ainsi collectivement.

La plupart des familles d'achats se prêtent à l'intégration de dispositions environnementales. Pour débiter, on peut commencer en priorisant selon les enjeux environnementaux, sur des petits marchés de faible montant, de renouvellement fréquent, en utilisant les écolabels, puis augmenter progressivement les exigences au fur et à mesure de la montée en compétence des acheteurs et de la meilleure connaissance des caractéristiques environnementales de l'offre.



6. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Sur le site OPTIGEDE®.

De nombreuses ressources présentées sur le site concernent la prévention et la gestion des déchets.

Un ensemble de pages est consacré aux achats responsables. Il recense les principaux liens vers **de nombreuses pages** et **travaux** dédiés aux achats responsables.

Des **synthèses thématiques**, dont certaines sont citées dans le texte, traitent des diverses axes d'action, sont à votre disposition :

[Synthèses thématiques](#)

Sur le site de l'ADEME :

Il comporte également un dossier « nos expertises » sur les achats responsables pour la [commande publique](#) et pour les [entreprises](#)

Partenaires de l'ADEME

Réseaux territoriaux « Commande publique et développement durable » :

- Le réseau Maximilien en Ile-de-France : <http://www.maximilien.fr/>
- Le RESECO en région grand ouest : www.reseaugrandouest.fr
- Le 3AR en Nouvelle-Aquitaine : <http://www.achatsresponsables-aquitaine.fr/>
- Le réseau Rhône-Alpes : <http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/reseaux/ecoresponsabilite-commande-publique-durable.html>
- Le réseau PACA : https://www.arpe-arb.org/environnement-paca/reseaux/achats-publics-durables_404.html
- Le réseau normand : <https://apesasitesweb.wixsite.com/ran-coper>

7. FICHES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site OPTIGEDE.fr

(Pour l'instant aucune fiche opération exemplaire sur OPTIGEDE concernant les achats responsables).

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ACHATS RESPONSABLES

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) puis dans des programmes « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P®.

Les animateurs de ces programmes contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires,
- ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

La prévention des déchets

www.ademe.fr/expertises/dechets

www.ademe.fr/collectivites-secteur-public

www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication “[Ça suffit le gâchis](#)”

010963

